



Partenariat 2014 - Conservatoire des Sites Alsaciens

Rapport n° CP/2014/613

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conservatoire des Sites Alsaciens entretiennent des relations partenariales depuis de nombreuses années et notamment par le biais de conventions depuis 1995. Dans l'attente d'un éventuel renouvellement du partenariat pluriannuel, il est proposé d'individualiser les crédits nécessaires au plan d'actions 2014.

I. PRESENTATION DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS :

Issu en 1976 des rangs de l'Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature (AFRPN), le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) a été créé afin d'œuvrer à la protection des milieux naturels remarquables par la maîtrise foncière. Il a, dès cette époque, mis en œuvre un processus de partenariat avec les collectivités territoriales, les Parcs Naturels Régionaux et l'Etat.

Aujourd'hui, chaque région de France dispose d'une structure similaire.

II. PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL :

Initié dès le début des années 1980, le partenariat entre le Conseil Général et le CSA a été formalisé le 26 juin 1995. Une convention-cadre précisait les secteurs d'intervention foncière répartis de manière cohérente avec la Région Alsace et les aides financières allouées à cette association. La politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général du Bas-Rhin s'est résolument appuyée sur ce partenaire pour la gestion des propriétés ENS du Département.

Lors de sa réunion du 15 juin 1998, le Conseil Général a décidé de poursuivre ce partenariat en généralisant les acquisitions en pleine propriété par le Département de parcelles dont la gestion est ensuite confiée au CSA par bail emphytéotique. Ce nouveau mode d'intervention a été formalisé par une convention-cadre signée le 30 décembre 1998 définissant les postes qui seront annuellement financés par le Conseil Général :

- le fonctionnement des deux postes de techniciens intervenant sur les sites bas-rhinois et de leur secrétariat,
- la gestion des sites sur une base forfaitaire à l'hectare,
- la location et la renaturation des sites,
- la réalisation de plans de gestion et de suivis scientifiques.

Ce partenariat a été reconduit à l'identique dans le cadre de différentes conventions pluriannuelles, avec pour bilan le développement du réseau de sites préservés à 397 ha gérés.

III. POURSUITE DU PARTENARIAT :

Ce partenariat devait se poursuivre en 2013 par le renouvellement de la convention pluriannuelle, mais le CSA ayant tardé à transmettre sa proposition, il a été poursuivi sous forme annuelle.

Les collectivités partenaires (Conseil Général du Bas-Rhin, Conseil Général du Haut-Rhin et Conseil Régional d'Alsace) et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse avaient souhaité étudier

la poursuite de ce partenariat pluriannuel sur la base d'un bilan technique, fonctionnel et financier. La production de ce bilan ayant été tardive, il est proposé de poursuivre le partenariat sous forme annuelle en 2014.

L'enjeu reste bien celui du renouvellement éventuel d'une convention pluriannuelle, avec les évolutions que cela peut engendrer pour le CSA, notamment l'accompagnement de son évolution structurelle.

Aussi, la réalisation d'un diagnostic-action s'est imposée pour tous les partenaires et est en cours de lancement.

IV. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014 :

En cohérence avec le mode de partenariat suggéré, il est proposé de poursuivre le soutien financier du Conservatoire des Sites Alsaciens dans un volume financier similaire à 2013, avec un soutien pour la réalisation du diagnostic-action.

Ainsi, les actions engendrées par la création d'un 3^{ème} poste de technicien, ou l'augmentation des suivis scientifiques ne seraient pas soutenues sans élaboration d'un projet pluriannuel.

POSTES	DEMANDES POUR 2014	PROPOSITION	OBSERVATIONS
Fonctionnement de 2 postes de technicien, quote-part de secrétariat et comptabilité	126 000 €	120 960 €	Soutien identique à 2013
Gestion des Sites	64 000 €	54 276 €	Soutien identique à 2013
Location et renaturation	25 000 €	25 000 €	Soutien identique à 2013
Plan de gestion	15 000 €	15 000 €	Soutien identique à 2013
Suivis scientifiques	17 483 €	15 535 €	Retour au soutien habituel (action supplémentaire réalisée en 2012-2013), en plus du suivi de la convention SAFER
Diagnostic-action	5 000 €	5 000 €	Action demandée par les collectivités
TOTAUX	252 483 €	235 771 €	

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'allouer une subvention globale de **235 771 €** au CSA au titre du partenariat 2014. Le versement du 1^{er} acompte de cette subvention sera conditionné au lancement du diagnostic-action.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15160	65-6574-738	233 763,00 €	233 763,00 €	195 771,00 €
39103	204-20421-738	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
39104	204-20422-738	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

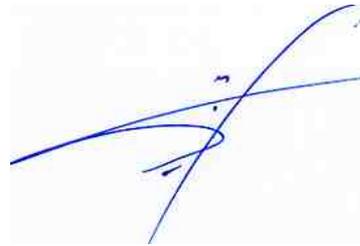
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) une subvention d'un montant global de 235 771 € au titre de l'année 2014.

Elle approuve par ailleurs la convention financière 2014 à intervenir à cet effet entre le CSA et le Département, et autorise son président à la signer.

Par dérogation au règlement financier départemental, le versement de cette subvention interviendra conformément aux modalités prévues par la convention.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL